

SEANCE DU 27 MARS 2023

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

**OBJET DE LA DELIBERATION
n° 23-03-07**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA
COMMUNE - EXERCICE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt - sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Laëtitia EBOLI, Séverine GUILLOT, Maurice JEAN, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET, Laurent QUEYTAN, Thibaud RICHARD.

Absents : M. Olivier LAUBRON – Excusé.
M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2023.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des conseillers municipaux, présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	1.053.662,83	646.349,00
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté		407.313,83
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1.053.662,83	1.053.662,83
INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	735.918,63	560.849,93
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)	314.702,42	138.880,90
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		350.890,22
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1.050.621,05	1.050.621,05
TOTAL DU BUDGET DE LA COMMUNE		2.104.283,88	2.104.283,88

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VOTE** le budget primitif 2023 du budget de la commune comme cité ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

A blue ink signature of Muriel Pontet, consisting of a stylized, elongated shape with a vertical line through the middle.